

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 03639
Numéro SIREN : 884 911 116
Nom ou dénomination : DNM HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2020 sous le numéro de dépôt 23089

DNM HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 2.454.001 euros
Siège social : 40, rue Eugène Dupuis – (94000) CRETEIL
884 911 116 RCS CRETEIL
(la "Société")

PROCES-VERBAL DU COMITE DE SURVEILLANCE EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le sept septembre, à huit heures trente,

les membres du comité de surveillance de la Société se sont réunis sur convocation verbale du Président de la Société.

Sont présents :

- Monsieur Maxence Radix,
- Monsieur Marc-Antoine Janny.

A la demande des membres du comité de surveillance, Monsieur Maxence Radix préside la réunion.

Le comité de surveillance est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du président du comité de surveillance ;
- Constatation de la démission du Président de la Société et nomination d'un nouveau Président,
- Questions diverses.

Nomination du président du comité de surveillance

Le président de séance propose la nomination aux fonctions de président du comité de surveillance de **Monsieur Marc-Antoine Janny**, de nationalité française, demeurant 171, avenue Napoléon Bonaparte, 92500 Rueil – Malmaison, pour une durée illimitée.

Après en avoir délibéré, les membres du comité de surveillance approuvent à l'unanimité la nomination de Monsieur Marc-Antoine Janny aux fonctions de président du comité de surveillance.

Monsieur Marc-Antoine Janny a d'ores et déjà accepté les fonctions de président du comité de surveillance de la Société pour le cas où elles lui seraient confiées et a déclaré ne pas exercer dans d'autres sociétés de mandat susceptible de lui interdire l'acceptation desdites fonction et ne pas être frappé d'interdiction de gérer, administrer ou diriger une personne morale ou l'exercice d'une activité commerciale.

Constatation de la démission du Président et nomination d'un nouveau Président

Le président de séance constate que Monsieur Michel SASPORTAS, représentant la société HOLDING DANEM CONSULTING a remis ce jour sa démission de ses fonctions de Président de la Société.

Les membres du comité de surveillance, prennent acte de la démission de la société HOLDING DANEM CONSULTING de ses fonctions de Président de la Société avec effet à l'issue des présentes, le remercie et lui donne quitus de sa gestion pour l'exercice de son mandat.

WR
DAS
FB

Les membres du comité de surveillance, en application de l'article 12.1.1 des statuts de la Société, décident de nommer, en remplacement de la société **HOLDING DANEM CONSULTING**, en qualité de Président de la Société :

- **Monsieur Fabien BREGET**, de nationalité française, demeurant 9, rue Bertrand de Goth – 33800 Bordeaux.

Le Président est nommé pour une durée indéterminée. Sa nomination prend effet à l'issue des présentes.

Le Président assume sous sa responsabilité l'administration et la direction générale de la Société, dans les termes et conditions repris par le projet de Convention de Mandat Social ci-annexé, dont les membres du comité de surveillance ont pris connaissance préalablement.

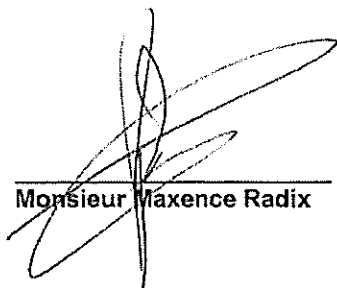
Dans les rapports avec les tiers, le Président dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social et la représenter.

Il est précisé que le Président exerce ses fonctions sous réserve des décisions devant être soumises à l'autorisation préalable du comité de surveillance conformément à l'article 13 des statuts et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et par les statuts aux décisions des associés de la Société.

Il est précisé que Monsieur Fabien BREGET, a d'ores et déjà accepté les fonctions de Président de la Société pour le cas où elles lui seraient confiées, a déclaré ne pas exercer dans d'autres sociétés de mandat susceptible de lui interdire l'acceptation desdites fonctions et ne pas être frappé d'interdiction de gérer, administrer ou diriger une personne morale ou l'exercice d'une activité commerciale.

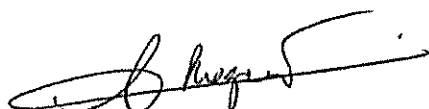
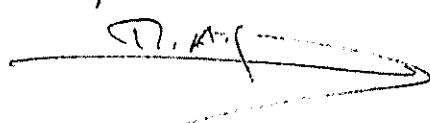
Les membres du Comité de Surveillance, connaissance prise du projet de Convention de Mandat Social ci-annexé, en approuvent les termes, en autorisent la conclusion et donnent tous pouvoirs au président du comité de surveillance aux fins de signature.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte signé par chacun des membres du conseil de surveillance présents ou représentés.



Monsieur Maxence Radix

Monsieur Marc-Antoine Janny ⁽¹⁾
*Bon pour acceptation des fonctions de
président du comité de surveillance.*



Monsieur Fabien BREGET ⁽²⁾

Bon pour acceptation des fonctions de Président de la Société

(1) Avec la mention manuscrite «Bon pour acceptation des fonctions de président du comité de surveillance»

(2) Avec la mention manuscrite «Bon pour acceptation des fonctions de Président de la Société»